



Dossier de consultation des entreprises
Règlement de la consultation
Marché adapté de services

Déploiement du dispositif Pass Numérique dans le Perche d'Eure et Loir

Date limite de réception des candidatures par le Pôle Territorial du Perche :

Vendredi 3 juillet 2020 à 17h.

Personnes habilitées à donner des renseignements :

Jérôme CLEMENT, directeur du Pôle Territorial,
Manon GILMETT, animatrice et gestionnaire LEADER

Pouvoir adjudicateur :

Pôle Territorial du Perche
1 bis rue Doullay
28 400 NOGENT LE ROTROU
02 37 29 09 29
europe@perche28.fr



Contexte :

Le Pôle Territorial du Perche est un syndicat mixte regroupant les Communautés de Communes des Forêts du Perche, des Terres de Perche et du Perche, soit un total de 61 communes membres.

En tant que Groupe d'Actions Locales LEADER et acteur du développement du Perche eurélien, le Pôle Territorial du Perche a placé l'inclusion numérique des entreprises et des particuliers au cœur de sa stratégie de développement local.

Le pass numérique est un dispositif permettant de :

- mettre en relation la population souhaitant développer ses connaissances sur l'utilisation des usages numériques et des lieux de médiation numérique qui auront été qualifiés et référencés ;
- proposer une qualification des lieux sur la base d'un mécanisme transparent d'identification des services rendus de manière ouverte et documentée et d'une démarche qualité ;
- Proposer un moyen physique de cibler les publics concernés et leur permettre de payer les services rendus ;
- Participer à la consolidation économique du secteur de la médiation numérique ;
- Agréger et ouvrir des données sur les usages du dispositif (acteurs et services référencés, formations et accompagnements suivis...) avec l'une des licences spécifiées dans l'article [article D323-2-1 du code des relations entre le public et l'administration](#)

Pour ce faire le Pôle Territorial du Perche a sollicité plusieurs médiateurs numériques dans le Perche Eurélien, tel que les Espaces France Service, le Comité de Bassin d'Emploi de Nogent le Rotrou et la Mission Locale. De même, des prestataires numériques ont été identifiés, parmi eux le lycée de Nermont et la Wild Code School.

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 29 du Code des Marchés Publics.

Il est prévu une décomposition en deux lots. Toutefois un prestataire peut se positionner sur les différents lots.

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement pour chaque lot.



Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent cumuler les deux qualités. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même lot.

I) Conditions de la consultation

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la limite de réception des offres.

Les prestations, objets du présent marché, seront rémunérées (devise en euros), par virement administratif, dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiements équivalentes. Aucune avance ne sera versée.

II) Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat aura à fournir un dossier comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Lettre de candidature (DC1) ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2) ;
- Le présent règlement de la consultation, à accepter sans aucune modification daté et signé ;

Un dossier technique dans lequel le candidat exposera dans un premier temps ses références professionnelles et les capacités techniques et humaines de l'entreprise tel que prévu à l'article 45 du CMP. Ce dossier présentera ensuite le plus précisément possible l'ensemble des solutions techniques mises en œuvre pour répondre aux exigences du CCTP. Enfin, une attention particulière sera portée sur un calendrier des opérations, respectant les délais exigés ainsi que sur un devis précis de la prestation dans son ensemble.



III) Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics.

Il est rappelé, comme stipulé dans le CCTP, que toute offre ne pouvant tenir les délais exigés de déploiement du service ne pourra être prise en compte.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants et généreront une notation sur 100 points.

Pour le lot 1 :

- **Accompagnement technique au déploiement du Pass : 50 points**

Une attention très particulière sera portée aux outils de suivi et d'accompagnement proposés par le candidat.

- **Prix de l'offre : noté sur 30 points**

Les coûts des frais d'ouverture de compte, frais contributifs et frais de personnalisation des chèquiers seront évalués sur le marché global de 2 ans. Ces coûts devront être précisés dans la candidature de l'entreprise.

Le montant maximal de l'offre est fixé à 210 000 € pour 2 ans.

- **Qualité technique de l'offre : 20 points**

Sur la base des éléments techniques détaillés par le CCTP, la notation de l'offre proposée s'articulera particulièrement autour de la rapidité d'exécution et de livraison des chèquiers après commande, ainsi que sur le matériel de suivi de déploiement du dispositif fourni.

Pour le lot 2 :

- **Conception graphique des supports de communication : 40 points**



Une grande importance sera donnée à la conception graphique des affiches et flyers, en respect avec la charte graphique du Pôle Territorial du Perche.

- Qualité d'impression : 30 points

L'impression des différents supports de communication devra être de bonne qualité (300 dpi minimum).

- Prix de l'offre : 30 points

Les coûts de conception graphique et d'impression des supports de communication devront être précisés dans la candidature de l'entreprise, en fonction du nombre de documents imprimés (cf cahier des clauses techniques) et une attention particulière y sera portée.

Le montant maximal de l'offre est fixé à 1 000 €.

IV) Condition d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre par courrier postal ou par mail impérativement avant le :

Vendredi 3 juillet 2020 à 17h

A l'adresse suivante :

Pôle Territorial du Perche
1bis rue Doullay
28 400 NOGENT LE ROTROU

Ou :

europa@perche28.fr

avec la mention :

Déploiement du dispositif Pass Numérique dans le Perche Eurélien

NE PAS OUVRIR



V) Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, les candidats s'adressent à :
Manon GILMETT, animatrice et gestionnaire du programme LEADER

Fait en un seul original

A

Le

La société (cachet et signature précédés de la mention « lu et approuvé »)